

- ↵ **Tarification transports funéraires** : Le montant de chaque transport funéraire assuré par les Services Municipaux est fixé à 30 euros.
- ↵ **Subventions Associations – Année 2004** : Sur proposition de la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », les subventions pour l'année 2004 sont votées.
- ↵ **Prise de compétence en matière d'urbanisme** : Le Conseil Municipal, décide :
- que l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols seront délivrés par le maire au nom de la commune après approbation de la carte communale par le Conseil Municipal et le Préfet du Tarn,
 - de solliciter, à ce terme, auprès du Préfet du Tarn la mise à disposition gratuite des services de la Direction Départementale de l'Équipement du Tarn pour l'instruction des actes relevant de l'application du droit des sols. A cet effet, une convention sera signée entre la commune et les services de l'Équipement du Tarn. Délégation est faite au maire pour signer au nom de la commune ladite convention.
- ↵ **Création site Internet** : Décision est prise de créer un site Internet de la Commune. Pour mener à bien cette mission, Monsieur le Maire est autorisé à recruter, du 1er juillet au 31 août 2004, un agent contractuel à temps complet. La personne embauchée devra avoir une formation spécifique en informatique (étudiant niveau BAC + 3 minimum).
- ↵ **Acquisition foncière Consorts AZEMA** : Afin de pouvoir répondre à une forte demande de terrain à bâtir, le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle appartenant à Messieurs Emile et François AZEMA, cadastrée section A n° 710, sise au lieu-dit « Croix de Castres », au prix forfaitaire de 73.900 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer un sous-seing privé avant la signature de l'acte d'achat.